

CONFERENCE PREVUE A L'ARTICLE 13 DU PACTE BUDGETAIRE

SESSION I - LA VOIE EUROPEENNE A LA CROISSANCE : LA RELANCE DES INVESTISSEMENTS ET LA REDUCTION DES INEGALITES

Note d'information

Malgré les premiers et timides signes indiquant que l'on a dépassé la phase la plus aiguë de la crise économique et financière, les [taux de croissance du PIB](#) dans les pays de l'Union européenne sont encore contenus (+1,6 % en 2014 et +2 % en 2015), et de toute façon largement inférieurs par rapport à ceux des régions plus dynamiques, comprenant des pays émergents tels que la Chine et l'Inde, mais également des économies plus mûres comme les États-Unis.

La zone euro, notamment, enregistre de faibles taux de croissance (+1,2 % en 2014 et +1,7 % en 2015). La [Banque centrale européenne](#) estime même une croissance de 0,9% en 2014 et de 1,6% en 2015).

Le [taux de chômage](#) élevé, qui a augmenté suite à l'explosion de la crise économique et financière de 2008, préoccupe surtout : dans l'UE ce taux est passé de 7,0 % en 2008 à 10,8 % en 2013, mais dans certains pays il a dépassé le seuil de 25 % (dans la zone euro il est passé de 7,6% en 2008 à 11,9% en 2013).

Les [écarts de développement](#) se sont creusés au sein de l'Europe et la concentration de la richesse se poursuit, notamment dans les pays de la zone euro, où elle a augmenté en moyenne de 1 % de 2008 à 2013. En même temps, le nombre de personnes à risque de pauvreté et d'exclusion sociale est passé de 114 millions en 2009, à plus de 124 millions en 2012.

Les [projections les plus récentes](#) laissent supposer que l'objectif prévu par la Stratégie Europe 2020 de porter à 96,4 millions, d'ici 2020, le nombre de personnes à risque de pauvreté et d'exclusion sociale pourra difficilement être atteint.

Les réponses adoptées pour faire face à l'aggravation de la crise ont pour objectif de parer à l'excès d'endettement, aussi bien public que privé.

En ce qui concerne le premier, plusieurs instruments ont été adoptés (le semestre européen, le *six-pack*, le *two-pack* et le Pacte budgétaire) visant à rendre plus pressantes les contraintes en matière de finances publiques.

Quant à l'endettement privé, par le biais du projet de l'[Union bancaire](#) on a souhaité poser les conditions pour éviter qu'à l'avenir puissent se présenter à nouveau des crises systémiques dans le secteur du crédit.



La persistance de taux de croissance peu élevés et surtout la faible demande intérieure, notamment en ce qui concerne les investissements, risque de placer l'Europe aux marges des futurs scénarios internationaux, à moins que l'on n'entende confier les perspectives de croissance en Europe uniquement aux exportations.

La faiblesse de la demande s'est traduite par une chute du [taux d'inflation](#) qui, dans la zone euro, [est tombé à 0,7%](#), avec le risque d'entraîner des dynamiques déflationnistes.

Les politiques visant à contenir la dépense publique dans de nombreux États membres ne permettent pas facilement de soutenir des niveaux acceptables de prestations sociales. Certaines des réformes adoptées ne se sont pas limitées aux inévitables adaptations dues aux évolutions démographiques, mais elles risquent de mettre en danger l'accès à des droits fondamentaux (tels que, par exemple, le droit à la santé). À cet égard, signalons la [communication](#) récemment présentée par la Commission européenne pour renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (COM (2013) 690).

Plusieurs sources signalent que même les réformes structurelles peuvent produire des effets procycliques à moyen terme, risquant ainsi d'accentuer les tendances récessives à travers une contraction supplémentaire de la demande.

Les thèmes rappelés appellent à un débat au niveau parlementaire : les choix stratégiques en matière de finances publiques et d'orientations macroéconomiques touchent directement tous les citoyens et le monde productif, et ils assument une forte valence politique.

Il faut alors se demander si les stratégies et, surtout, les instruments adoptés pour atteindre l'objectif de la croissance sont adéquats et suffisants. Les résultats de la Stratégie Europe 2020 (qui d'ailleurs fait l'objet d'une révision) – fixant une série d'objectifs ambitieux en matière d'emploi, de recherche et développement, de formation et d'éducation, de politique énergétique et de lutte contre l'exclusion sociale – sont décevants, également à cause du manque de ressources financières adéquates spécifiquement dédiées et de politiques visant à encourager la croissance ayant une inspiration anticyclique claire.

Au vu de ces considérations, il convient donc de se demander :

- a) Quelles stratégies devraient être mises en œuvre pour atteindre des taux plus élevés de croissance dans tous les pays européens, également pour réduire les écarts qui s'accroissent au sein de l'UE, ainsi que pour restituer de la compétitivité aux économies européennes, surtout en termes de productivité?
- b) Quelles initiatives peuvent être utiles dans le but de mettre en valeur la spécificité de l'expérience européenne, à partir tant de l'économie sociale de marché, en rapport également avec l'hypothèse d'assumer une



dimension sociale dans toutes les politiques européennes, que de l'attention pour la durabilité environnementale ?

- c) Quelles initiatives peut-on envisager, en utilisant toutes les marges prévues par la réglementation en vigueur sur la Pacte de stabilité, pour atténuer l'impact à court terme des réformes structurelles et garantir leur application complète à moyen et long terme ?
- d) Dans quelle mesure peut-on concrètement mettre en œuvre le plan annoncé par le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, visant à employer, dans les trois prochaines années, jusqu'à 300 milliards d'euros de fonds publics euro (ressources du budget UE et financements de la Banque européenne d'investissement, BEI) pour encourager les investissements privés dans l'économie réelle, en les destinant prioritairement aux infrastructures de réseau, notamment la large bande et les réseaux énergétiques, ainsi qu'aux infrastructures dans les transports, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation ?